

Commune de BOUVIGNIES.
Procès-verbal du Conseil Municipal
du mercredi 14 avril 2021

Le mercredi 14 avril 2021 à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES s'est réuni dans la salle du conseil et des mariages, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric PRADALIER.

Conformément aux articles L 2 121-10 et L 2 121-11 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), la convocation a été affichée à l'extérieur de la mairie et adressée par écrit à chaque conseiller le 7 avril 2021.

■ **Composition :**

		Présents	Procuration à	Absents
Liste « Bien vivre à BOUVIGNIES »				
1	CARON Philippe	X		
2	COUTEAU Odile		Mme HULOUX	
3	DANGREMONT Romain	X		
4	DESFONTAINE Delphine	X		
5	FENAIN Bruno	X		
6	HULOUX Martine	X		
7	HOUSSIN Daniel	X		
8	LONGUEPEE Jean	X		
9	LOSCUITO Martine	X		
10	PRADALIER Frédéric	X		
11	SALMON Bernadette	X		
12	THEILLIER-CARPENTIER Sophie	X		
13	THERET Elodie		M. VALIN	
14	VALIN Jean-Marie	X		
15	WAQUET Dominique	X		
Liste « BOUVIGNIES Autrement »				
1	CARON Elise	X		
2	FEVRIER Gilles	X		
3	LIBERT Nathalie	X		
4	VIELLEFON Guillaume	X		

■ **Points abordés :**

Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 mars 2021 :

Monsieur le Maire signale une erreur concernant l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux à destination de l'installation d'un cabinet médical : le coût mensuel des fournitures pour l'entretien des cabinets n'est pas de 100 €, mais de 30 € par mois.

1. Compte de gestion 2020

Mme HULOUX précise que le document présenté par le Percepteur de Marchiennes laisse apparaître les résultats suivants :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	
TOTAL DES DEPENSES :		1 083 283.92 €
TOTAL DES RECETTES :		1 126 706.30 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	+	43 422.38 €
RESULTAT N-1 (2019) :		103 068.29 €
EXCEDENT GLOBAL :		146 490.67 €
	<u>INVESTISSEMENT</u>	

TOTAL DES DEPENSES :		173 617.69 €
TOTAL DES RECETTES :		369 846.91 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	+	196 229.22 €
RESULTAT N-1 (2019) :	-	86 900.77 €
EXCEDENT GLOBAL :		109 328.45 €

Monsieur FEVRIER remercie pour la mise à disposition des documents. Il souligne la bonne tenue des livres de comptes. En ce qui concerne l'exécution du budget pour 2021, il évoque la mise en concurrence pour les repas de cantine, la fourniture d'énergie... Cela ne correspondant pas au point abordé (compte de gestion 2020), Monsieur le Maire lui propose d'évoquer ces questions lors du vote du budget primitif.

Le compte de gestion 2020 est ensuite approuvé à l'unanimité.

2. Compte administratif 2020

Madame HULOUX présente le compte administratif 2020 repris dans l'annexe 1. Elle précise que le compte administratif laisse apparaître les mêmes résultats que le compte de gestion.

Monsieur le maire quitte ensuite la salle. Le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Affectation du résultat 2020

RESTE A REALISER (section d'investissement)

DEPENSES	315 274.80 €
RECETTES	160 550.38 €

Afin de couvrir le déficit d'investissement (315 274.80 – 160 550.38- 109 328.45), Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 : 45 395.97 €
Reste disponible au BP 2021 (compte 002) : 101 094.70 €

Ce qui est approuvé à l'unanimité.

4. Taxes communales 2021

Monsieur le Maire rappelle que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation.

Dans le cadre de l'adoption des taux de fiscalité directe locale, les communes doivent délibérer, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les conseils municipaux en 2020 et du taux départemental de TFPB de 2020 (19,29%).

Une reconduction du seul taux communal en 2021 s'apparentera à une baisse de taux.

Il propose de ne pas augmenter les taux communaux des taxes foncières à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 16,84 % + 19,29 % = 36,13 %
- Taxe foncière (non bâti) : 58,80 %

Monsieur le maire précise que la suppression de la taxe d'habitation représente une baisse de recettes sur le budget communal d'environ 50 000 €.

Le taux des taxes communales 2021 est ensuite approuvé à l'unanimité.

5. Subventions communales 2021 (annexe 2)

Madame HULOUX lit les subventions accordées aux associations (voir annexe 2).

Monsieur FEVRIER dit que la subvention pour l'OGEC ne doit pas figurer dans le montant des subventions aux associations, car c'est une obligation pour la commune. Il souhaiterait qu'une ligne soit créée dans le budget. Monsieur le Maire répond que le plan comptable doit être respecté. Comme l'OGEC est une association, cela doit figurer dans l'article comptable « versements aux associations ».

Monsieur FEVRIER demande ensuite comment est calculé le montant de cette subvention à l'OGEC (270 €).

Madame HULOUX lui répond que pour cela, on calcule le coût de fonctionnement d'un élève à l'école publique. On ramène ensuite ce coût au prorata du nombre d'enfants de Bouvignies qui fréquentent l'école privée.

Monsieur FEVRIER demande pourquoi ce coup est deux à trois fois plus élevé dans d'autres communes.

Monsieur le Maire précise que le budget n'est pas extensible et que les écoles sont aidées « tant et plus », qu'une opération numérique est aussi en cours et qu'il faut prendre tout en compte (livres, papier, photocopieurs...).

Madame LIBERT dit que l'OGEC a calculé un coup à hauteur de 1000 € pour un élève de maternelle et qu'à Nomain, la subvention reçue est de 766 € par enfant.

Monsieur CARON précise que le coût de la restauration scolaire est très élevé (plus de 7 € par repas). Ce montant n'est pas facturé à cette hauteur à l'école du Sacré-Cœur. Si on fait le calcul pour tous les enfants qui fréquentent le service communal de restauration scolaire sur 140 jours de classe par an, le coût supporté par la commune pour les enfants de l'école privée est bien plus conséquent et vient en complément de la subvention à l'OGEC. Il ajoute que l'école privée a d'ailleurs choisi de facturer plus fortement le prix des repas aux familles.

Madame CARON s'inquiète de la baisse des subventions aux associations. Monsieur le Maire lui répond que la crise sanitaire a amené une baisse d'activité.

Madame CARON ajoute que la commune devrait être un moteur de relance des associations qui sont "vecteurs" de lien social et que le potentiel associatif de la commune n'est pas suffisamment soutenu ou mis en réseau pour faire « vivre le village ».

Monsieur le Maire explique que le Président du football par exemple a demandé 3 000 € qui ont été accordés. En ce qui concerne le tennis qui redémarre, les terrains ont été nettoyés, un partenariat avec COUTICHES entrepris, le vandalisme subi a été pris en compte.

Mme HULOUX précise que la plupart des associations n'ont pas eu de ressources, mais n'ont pas eu de dépenses non plus.

Monsieur CARON rappelle que l'Amicale Laique subventionne la classe verte. Cette classe verte n'a pas eu lieu l'an passé, mais l'association reçoit encore cette année une subvention conséquente de 1 500 €. Pour le tennis, il n'y a pas eu d'activité l'an passé.

Madame DESFONTAINE ajoute que le foot offre les licences 2021 aux enfants cette année.

Monsieur le Maire précise que le trail n'a pas reçu de subventions en 2021, car la course subventionnée en 2020 a été annulée.

Mais HULOUX rappelle que les associations sont à but non lucratif et que leurs subventionnements dépendent des dossiers déposés, des projets, mais aussi de la situation bancaire (trésorerie, solde du compte en banque).

Monsieur VIELLEFON demande si une association pourra encore déposer une demande de subventionnement en septembre, une fois la crise sanitaire passée. Monsieur le Maire lui répond qu'il faudra alors faire une demande, avec un projet bien défini. Il rappelle que l'intercommunalité est aussi là pour aider les associations.

Madame CARON demande quel projet la commune a-t-elle pour une dynamique collective des associations.

Monsieur le Maire répond qu'une réunion pourrait être organisée avec les associations en septembre (en espérant être sorti de la pandémie). Cela avait déjà été fait lors du mandat précédent et avait permis le lancement du trail.

Les subventions communales 2021 sont ensuite adoptées par 15 voix (Liste « Bien vivre à BOUVIGNIES ») pour et quatre abstentions (Liste « BOUVIGNIES Autrement »).

6. Budget primitif 2021 (annexe 3)

Madame HULOUX présente le budget par chapitre (annexe 3).

Les questions suivantes sont abordées :

Dépenses de fonctionnement :

Monsieur FEVRIER souhaite connaître la fréquence des mises en concurrence.

Monsieur le Maire répond :

- qu'en ce qui concerne les énergies, c'est fait par le partenariat établi avec la CCPC. La fréquence de ces mises en concurrence est de 3 ans en général. La prochaine consultation devrait avoir lieu en juillet. En général, chaque mise en concurrence amène à une baisse des coûts. Il ajoute que l'éclairage public avec LED permet de gagner un trimestre par an de consommation.
- qu'en ce qui concerne les assurances, elles sont mises en concurrence par le centre de gestion.
- qu'en ce qui concerne la restauration scolaire, le marché a été signé en 2020 pour trois ans. Actuellement, avec LYS RESTAURATION, on privilégie les circuits courts et producteurs locaux, ainsi que l'équilibre alimentaire. Les repas sont livrés en liaison froide, le matériel est mis à disposition par la société (réfrigérateur, fours...) et des formations sont organisées pour notre personnel. Monsieur le Maire ajoute que l'intercommunalité projette d'installer une cuisine centrale.

Recettes de fonctionnement :

Monsieur FEVRIER souhaiterait avoir un état du personnel employé par la mairie, comme l'an passé.

Monsieur le Maire va lui fournir. Il précise qu'actuellement, il y a qu'un seul contrat PEC qui se termine en septembre. Tous les autres personnels sont des salariés titulaires.

Monsieur le Maire en profite pour remercier tout le personnel pour son implication, car il a tenu un « challenge » dans le cadre de la crise sanitaire (gestes barrières et nettoyage des locaux). Il tient à féliciter chacun d'entre eux et invite chaque élu à le faire à l'occasion.

Investissement 2021 :

Madame HULOUX précise qu'il n'y aura plus de subventions « fonds de concours » pendant quelque temps.

Monsieur FEVRIER souhaite savoir si la mairie a l'assurance de percevoir les trois dotations demandées pour le cabinet médical. Monsieur le Maire répond que les dossiers sont en cours d'instruction et qu'il n'a pas de réponse pour le moment.

Monsieur FEVRIER s'interroge sur la somme budgétée qui s'élève à 339 000 €. Il précise qu'il est dans l'expectative, car il n'a pas suffisamment reçu d'informations.

Monsieur le Maire répond :

- qu'un devis a été communiqué,
- que les prix sont estimés au m², tarifs en rénovation
- et qu'il n'y a pas encore eu d'appel d'offres. Cet appel d'offres permettra de chiffrer plus précisément le projet.

Monsieur FEVRIER dit que le groupe « BOUVIGNIES Autrement » est partie prenante du projet.

Mme BUDZEK précise que les devis sont obligatoires pour les demandes de subventions et qu'il y a tout intérêt à surestimer les devis initiaux (avant les appels d'offres). Ils ne correspondent pas à la dépense réelle. La subvention versée sera calculée au final sur la dépense réelle.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation aura lieu ensuite et que certaines entreprises locales pourraient être retenues. Les lots pourraient être décomposés dans ce sens.

Concernant l'achat de terrain (4500 €), Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un terrain proche du stade en forme de languette qui constituera une réserve foncière, car elle est en emprise sur celle que la mairie possède déjà.

Monsieur VIELLEFON souhaite connaître les projets communaux pour 2022–2023 et si la commune va mettre en place un programme pluriannuel d'investissement.

Monsieur le Maire précise qu'en premier, c'est le bégainage avec un appel à projets pour fin mai, début juin.

Ensuite, on devrait lancer l'étude pour le city stade.

Il rappelle que NOREADE a pris du retard et qu'à sa demande, nous avons dû abandonner une subvention (valable 2 ans, mais échue) pour en redemander une identique. Il était prévu la réfection de la voirie des rues des Pronelles, du Trou Bona, une partie de la rue du Marais et rue du Poirier. Pour les routes, il resterait ensuite la rue Riche pour laquelle on envisagerait d'installer un trottoir.

Il ajoute qu'il faut avoir une trésorerie suffisante, car les subventions sont généralement versées deux ans après que l'on ait payé les entreprises.

Pour la rue Riche, il faudra reboucher une partie de fossé, poser des caniveaux pour assurer la sécurité des piétons. Un diagnostic pour l'évacuation des eaux a été demandé à NOREADE. Il n'y aura pas d'assainissement collectif, car l'habitat est dispersé.

Madame CARON souhaite savoir si un cahier des charges a été établi pour le bégainage.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un travail en cours en partenariat avec l'EPF : proposition à la commune de bailleurs intéressés, appel à projets conforme au PLU et ciblage (priorité aux Bouvigniens, personnes âgées qui ont une maison trop grande pour elles par exemple, quelques logements en accession à la propriété pour les plus jeunes...). Voirie et parkings devront être réfléchis. Le terrain fait environ 4800 m². Suite à l'appel à projets, un bailleur sera retenu. L'idéal est que la commune n'ait pas de frais d'investissement. Ce projet est déjà inclus dans le PLU dans lequel une OAP figure. Le travail se fait également en collaboration avec le Parc Naturel.

Monsieur le Maire prend comme référence le projet de la place monté en 96-97 (place herbeuse dont on peut être fier aujourd'hui).

Monsieur FEVRIER souhaite savoir si la commune a avancé sur un projet de commerce suite à l'enquête distribuée dernièrement.

Monsieur CARON rappelle la mairie n'est pas à l'origine de cette enquête qui a été proposée par un particulier pour cibler les éventuels besoins pour créer une épicerie associative. Le particulier l'a également proposée sur Facebook. L'interprétation est donc difficile pour la mairie, car il manque « la partie Facebook ». Il peut y avoir d'ailleurs redondances de certaines réponses. Pour le moment, le particulier n'a pas repris contact avec la mairie. Nous ignorons donc l'avancement de son projet.

Monsieur FEVRIER souhaite que le Conseil Municipal réfléchisse pour implanter un commerce. Il précise que la commune pourrait être le moteur de tout cela. Il existe des subventions versées par le département.

Monsieur HOUSSIN dit qu'installer une boulangerie coûte très cher aux futurs commerçants.

Monsieur le Maire expose que le logement qui se trouve sur l'emprise du bégainage serait idéalement situé, mais il n'est pas libre pour le moment.

Monsieur CARON précise qu'il faut qu'un commerçant puisse vivre de son commerce. Il y a beaucoup de concurrence alentour. On voit des queues sur le trottoir chez Louise à Orchies, le parking devant Grande Saveur à Marchiennes a été aménagé tant il y a du monde. A Bouvignies, plusieurs boulangers se sont succédé et le dernier a « pris l'eau ». Il faudrait que les bouvigniens fassent leurs courses chez ce commerçant, car aller chercher trois croissants et une baguette le dimanche ne suffira pas à le faire vivre.

Monsieur le Maire dit que l'on pourrait aider ce commerçant en modérant par exemple le loyer ou en le supprimant pendant les deux premières années, mais il faut une mobilisation des bouvigniens pour aller y faire leurs achats. Il ajoute que ce qui encourageant, c'est que le petit marché marche bien.

M. FEVRIER dit que les gens ont pris leurs habitudes de faire leurs courses ailleurs et qu'il faudrait changer ces habitudes.

Monsieur le Maire répond que le problème, c'est que Bouvignies se situe au centre d'un triangle avec Orchies, Flines-lez-Raches et Marchiennes toutes bien équipées en commerce. Bouvignies est proche de tout. Il ajoute qu'un contact a été pris avec le groupe CASINO (magasins Vival et Spar). Une étude de marché a été faite. Selon le responsable contacté, une supérette de ce type n'est pas rentable à Bouvignies au contraire de villages plus éloignés, en Corrèze ou en Aveyron par exemple.

M. CARON précise que l'étude prenait en compte deux types de surfaces : Vival 80 m² et Spar 150 m² environ. Ces magasins nécessitent le travail d'un couple six jours et demi par semaine. Selon CASINO, ce n'est pas viable à

BOUVIGNIES en raison de la proximité avec les communes voisines et leurs grandes surfaces. Pourtant, ce qui était bien dans ce projet, que c'était une franchise donc assurance de produits suivis. La mairie aurait pu aider le commerçant à payer la franchise, mais ce projet n'est malheureusement pas rentable ni pour le commerçant, ni pour le groupe CASINO.

Le budget primitif 2021 est ensuite adopté par 15 voix (Liste « Bien vivre à BOUVIGNIES ») pour et quatre abstentions (Liste « BOUVIGNIES Autrement »).

7. Accord pour l'adhésion de la Communauté de Communes Pévèle Carembault au Syndicat mixte « Nord-Pas-de-Calais Numérique» au titre de sa compétence « Usage numérique/NTIC en matière de numérique éducatif »

A la suite de la loi pour la refondation de l'Ecole et de la République du 8 juillet 2013, les communes et EPCI poursuivent, aux côtés des autres collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que de l'Etat, l'objectif d'un développement du numérique éducatif des établissements scolaires.

Le Syndicat mixte « Nord Pas-de-Calais Numérique » a modifié ses statuts afin d'exercer la compétence du Numérique éducatif, en lieu et place de ses membres qui lui transféreront cette compétence, dans la perspective de la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) dans les écoles de leurs territoires.

L'Environnement Numérique de Travail (ENT) est un service éducatif numérique offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et outils dont il a besoin pour son activité, mis en œuvre par les collectivités territoriales en lien avec l'Education Nationale.

Le syndicat mixte « Nord Pas-de-Calais Numérique » a mis en œuvre une plateforme numérique ENT à travers d'adhésion à un groupement de commandes avec la Région et le Département compétents en matière d'ENT respectivement pour les lycées et les collèges.

La Communauté de communes envisage d'adhérer au Syndicat mixte « Nord Pas-de-Calais Numérique » afin de permettre la mise en œuvre de cet ENT dans les écoles.

Actuellement, les statuts de la Pévèle Carembault lui confèrent la compétence dans le domaine du numérique éducatif. En effet, l'une de ses compétences supplémentaires est rédigée comme suit :

« Développement des usages numériques : élaboration et mise en œuvre du SDUS. »

Par ailleurs, le chapitre 8.3 de la feuille numérique prévoit que la Pévèle Carembault a vocation à : Accompagner les citoyens à devenir acteur de leur vie numérique : Mailler le territoire d'espaces publics numériques et développer les relais communaux (réseau d'acteurs locaux animateurs et facilitateurs), développer les parcours initi@tic (action 20 auprès de toutes les populations ; Accompagner les enseignants aux nouveaux usages pour faire des enfants des citoyens de demain (action 26).

Néanmoins, l'adhésion de la Communauté de communes Pévèle Carembault à ce syndicat implique de consulter les communes membres sur cette adhésion. En effet, l'article L. 5214-27 du CGCT dispose : « A moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté. »

A cet effet, le Conseil municipal doit statuer pour l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique au titre de sa compétence « usages numériques/NTIC en matière de numérique éducatif».

Ce qui est accepté à l'unanimité.

La séance est levée.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020**SECTION DE FONCTIONNEMENT – EQUILIBRE FINANCIER**

TOTAL DES DEPENSES	1 083 283.92 €
TOTAL DES RECETTES	1 126 706.30 €

RESULTAT DE L'EXERCICE	43 422.38 €
RESULTAT N-1 (2019)	103 068.29 €
(201 874.92 – 98 806.63)	-----
EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	146 490.67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUILIBRE FINANCIER

TOTAL DES DEPENSES	173 617.69 €
TOTAL DES RECETTES	369 846.91 €

RESULTAT DE L'EXERCICE	196 229.22 €
RESULTAT N-1 (2019)	- 86 900.77 €

EXCEDENT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	109 328.45 €

RECAPITULATIF 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT (excédent)	146 490.67 €
SECTION D'INVESTISSEMENT (excédent)	109 328.45 €

RESTE A REALISER (section d'investissement)

DEPENSES	315 274.80 €
RECETTES	160 550.38 €

Afin de couvrir le déficit d'investissement, il y'a lieu d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 : 45 395.97 €

Reste disponible au BP 2021 (compte 002) : 101 094.70 €

Annexe 2

COMMUNE DE BOUVIGNIES
295 Rue de la Place
59870 Bouvignies

Liste des subventions sur l'exercice 2021

Budget : COMMUNE DE BOUVIGNIES

Numéro du contrat	Objet	Organisme bénéficiaire	Montant de la subvention 2020	Montant de la subvention 2021
1	Subvention	AMICALE LAIQUE DE BO	3 000.00	1 500.00
10	Subvention	PIVAU	400.00	400.00
11	Subvention	TRESOR DE VIE	500.00	500.00
12	Subvention exceptionnelle	TRESOR DE VIE	500.00	250.00
13	Subvention	LA SAINT MAURICE	2 886.00	3 000.00
14	Subvention	LA LYRE COUTICHOISE	1 000.00	1 000.00
15	Subvention exceptionnelle	TENNIS CLUB MANOIR E	0.00	600.00
2	subvention	APEI	1 250.00	0.00
3	subvention	A LA CROISEE DES CHE	100.00	50.00
4	subvention	ASSOCIATION SPORTS I	1 000.00	200.00
5	Subvention	ENTENTE SPORTIVE BO	4 000.00	3 000.00
6	Subvention	CHORALE CHANTE BOU	250.00	100.00
7	Subvention	TENNIS CLUB MANOIR E	400.00	400.00
8	Subvention	BOUVIGNIES HIER ET AI	300.00	150.00
9	Subvention	OGE	12 420.00	10 800.00
Total budget : COMMUNE DE BOUVIGNIES			28 006.00	21 950.00

BUDGET PRIMITIF 2021

fonctionnement dépenses

Articles	Libellé	BP 2020	CA 2020	BP 2021	OBSERVATIONS
605	Achat de matériel, équipements et travaux	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	achat et pose columbarium
60611	Eau et assainissement	5 500,00 €	4 063,75 €	5 000,00 €	
60612	Energie - électricité	49 894,63 €	44 808,64 €	45 000,00 €	gaz - électricité
60618	Autres fournitures non stockables	0,00 €	36,74 €	0,00 €	plantes
60621	Combustibles	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
60622	Carburants	2 000,00 €	1 355,48 €	1 500,00 €	
60623	Alimentation	1 500,00 €	531,55 €	1 000,00 €	goûter en garderie et autres produits alimentaires en cantine
60624	Produits de traitement	600,00 €	574,33 €	600,00 €	fertilisants, produits traitement espaces verts
60628	Autres fournitures non stockées	10 696,68 €	5 116,42 €	8 000,00 €	peintures,mastic,flexibles, plaque plexi, matériaux sanitaires ecoles (travaux en régie)
60631	Fournitures d'entretien	6 000,00 €	4 086,18 €	6 000,00 €	fournitures et produits d'entretien et de nettoyage
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00 €	5 211,98 €	8 000,00 €	vaisselle, chevilles, equerres, cadenas, petites fournitures sanitaires écoles (travaux en régie)
60633	Fournitures de voirie	2 000,00 €	932,78 €	2 000,00 €	schistes...
60636	Vêtements de travail	700,00 €	720,00 €	700,00 €	
6064	Fournitures administratives	6 000,00 €	6 571,58 €	6 000,00 €	
6065	Livres, disques, cassettes ...	9 440,00 €	8 050,06 €	7 900,00 €	médiathèque
6067	Fournitures scolaires	6 000,00 €	5 548,67 €	6 000,00 €	
6068	Autres matières et fournitures	10 600,00 €	10 531,11 €	2 000,00 €	masques alternatifs, mélange pigeons, terreau,
611	Contrats de prestations de services	42 000,00 €	35 973,10 €	56 000,00 €	lys restauration (repas cantine) base 2019 : 53 200 € - AFAC (gestion animaux errants) : 1268.34
6135	Locations mobilières	6 025,56 €	6 311,98 €	6 400,00 €	copieurs,standard,fontaine eau,mach affranchir
61521	Terrains	19 507,20 €	23 278,80 €	20 000,00 €	Terenvi entretien espaces verts
615221	Bâtiments publics	4 700,00 €	4 672,09 €	2 000,00 €	entretien/ petite réparation - pose film occultant salle evolution ecole
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0,00 €	1 632,00 €		mise en conformité coffret cloches eglise
615231	Voiries	8 000,00 €	4 312,44 €	13 000,00 €	fauchage : 8000 et marquage horizontal voirie : 5000
615232	Réseaux	4 000,00 €	5 278,80 €	4 000,00 €	travaux réparation sur les réseaux eau, electricité, téléphone...
61551	Matériel roulant	2 000,00 €	1 184,92 €	2 000,00 €	réparation et entretien véhicules
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00 €	2 701,10 €	3 000,00 €	extincteur
6156	Maintenance	12 000,00 €	9 626,98 €	12 000,00 €	cloche,chauffages, defibrillateur, logiciel (cirill et ségilog), coût copie photocopieurs
6161	Multirisques	8 542,98 €	8 583,99 €	8 600,00 €	commune + vehicules (tracteur, remorque, camion)
6168	Autres prime d'assurance	639,62 €	639,62 €	639,62 €	protection juridique
617	Etudes et recherches	7 719,40 €	7 719,30 €	0,00 €	NAXAN
6182	Documentation générale et technique	1 500,00 €	1 158,95 €	1 000,00 €	ITHEA conseil - editions Prost
6188	Autres frais divers	1 000,00 €	1 403,42 €	1 450,00 €	frais tcfé - Abt panneau poket + abt bl connect ségilog + abt certeuropa CDG59
6225	Indemnités au comptable et aux regisseurs	1 050,00 €	550,00 €	550,00 €	
6226	Honoraires	540,00 €	540,00 €	1 000,00 €	Avocat
6228	Divers	500,00 €	50,00 €	500,00 €	remboursement location, destruction nid de gueppes
6231	Annonces et insertions	200,00 €	0,00 €	200,00 €	publication dans la presse (appel d'offre, ...)
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00 €	10 630,68 €	10 000,00 €	location deco noel+ pose et dépose, gerbes, colis noel, frais de réception, dictionnaires école
6238	Divers	100,00 €	0,00 €	100,00 €	spectacle mediatheque
6247	Transports collectifs	3 100,00 €	1 332,00 €	3 100,00 €	transports piscine
6251	Voyages et déplacements	600,00 €	437,89 €	600,00 €	frais de déplacement du personnel
6261	Frais d'affranchissement	900,00 €	1 187,47 €	1 000,00 €	
6262	Frais de télécommunications	6 000,00 €	6 866,24 €	7 000,00 €	
627	Services bancaires et assimilés	100,00 €	24,82 €	100,00 €	frais payfip
6281	Concours divers (cotisations...)	1 000,00 €	1 075,46 €	1 000,00 €	ag depart ingénierie, maire du nord, cotisation FEAL

6288	Autres	5 400,00 €	1 606,50 €	5 400,00 €	entrée piscine enfants des écoles
63512	Taxes Foncières	2 500,00 €	2 214,00 €	2 500,00 €	
	Charges generales	279 556,07 €	239 131,82 €	262 839,62 €	
6218	Autre personnel extérieur	700,00 €	601,56 €	0,00 €	surveillance cantine personnel enseignant
6331	Versement taxe transport	477,16 €	460,69 €	237,84 €	2020 : frais transport masque 230.40 €
6332	Cotisations versées au FNAL	1 027,16 €	992,29 €	237,84 €	fonds d'aide au logement - 2020 + 762 fds national supplt familial
6336	Cotisations au centres (national et fpt)	3 950,89 €	3 652,09 €	4 140,61 €	
6338	Autres impôts, taxes sur rémunération	750,00 €	690,85 €		
64111	Personnel Titulaire	257 627,32 €	257 396,41 €	265 500,00 €	
64168	Autres emplois d'insertion	10 596,60 €	10 830,05 €	10 850,00 €	
6451	Cotisation à l'URSSAF	45 323,11 €	41 824,51 €	44 434,21 €	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	54 367,86 €	54 150,61 €	55 573,30 €	
6454	Cotisations aux ASSEDIC	426,16 €	438,58 €	439,43 €	
6455	Cotisations pour assurance de personnel	9 885,90 €	9 885,90 €	11 334,99 €	ass personnel communal (1772.49 cot.complt.2020 + 9562.50 cot.prévisionnelle 2021)
6456	Versement au FNC du supplément familial	3 500,00 €	0,00 €	800,00 €	2020 : 762 € réglé à l'artilce 6332
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00 €	0,00 €	300,00 €	
6478	Autres charges sociales diverses	300,00 €	280,00 €	280,00 €	participation employeur contrat de prévoyance agent titualire cnracl
	Charges de personnel	389 232,16 €	381 203,54 €	394 128,22 €	
739211	Attribution de compensation	54 005,37 €	54 005,37 €	54 005,37 €	CCPC
73928	Autres prélèvements pour reverst fiscalité	4 505,37 €	4 505,37 €		
	Atténuations de produits	58 510,74 €	58 510,74 €	54 005,37 €	
651	Redevancepour logiciels	4 525,20 €	4 525,20 €	5 096,40 €	progiciel mairie (SEGILOG) + sauvegarde externe SEGILOG
6531	Indemnités	41 735,50 €	41 115,25 €	42 238,56 €	indemnités des élus
6533	Cotisations de retraite	1 751,97 €	1 743,35 €	1 751,97 €	cotisations retraite des élus
6534	Cotis. Sécurité sociale - part patron	0,00 €	524,19 €	524,19 €	
6535	Formation	0,00 €	415,05 €	415,05 €	DIF des Elus
65372	cotisation fonds financt alloc.fin de mandat	294,00 €	186,70 €	200,00 €	
6553	Service d'incendie	43 562,05 €	43 562,00 €	44 415,38 €	
65548	Autres contributions	5 000,00 €	4 766,65 €	5 700,00 €	SICAEI 2020 : 2575,65 € + syndicat mixte PNR 2020 : 2 191 € + 900 € pour le RGPD
6574	Subventions de fonctionnement aux pers. Prive	28 006,00 €	28 006,00 €	21 950,00 €	subventions aux associations
6573	Subvention au CCAS	1 500,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €	
65888	Autres	0,00 €	2,13 €		SIE (prélèvement à la source)
	Autres charges gestion courante	126 374,72 €	126 346,52 €	124 291,55 €	
66111	Intérêts des emprunts et dettes	20 795,43 €	20 795,43 €	18 450,33 €	
	Charges financières	20 795,43 €	20 795,43 €	18 450,33 €	
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	14 413,00 €	14 413,00 €	0,00 €	
6748	Autres subventions exceptionnelles			0,00 €	
	Charges exceptionnelles	14 413,00 €	14 413,00 €	0,00 €	
	TOTAL DEPENSES REELLES	888 882,12 €	840 401,05 €	853 715,09 €	
023	Virement à la section d'investissement	48 588,45 €		20 204,98 €	
22	Dépenses imprévues	53 504,00 €	0,00 €	39 354,15 €	maximum 7.5% des dépenses réelles
	Opération d'Ordre		242 897,95 €		
675	Valeurs comptables immobilisation cédée		35 724,22 €		
6761	Différences sur réalisation		207 173,73 €		
	TOTAL DEPENSES	990 974,57 €	1 083 299,00 €	913 274,22 €	

	fonctionnement recettes				
Articles	Libellé	BP 2020	CA 2020	BP 2021	
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	5 828,13 €	6 640,12 €	5 885,55 €	
6479	Remboursement sur autre charge	0,00 €	646,61 €	0,00 €	trop versé IRCANTEC
	Atténuations de charges	5 828,13 €	7 286,73 €	5 885,55 €	
6479	Remboursement sur autres charges	0,00 €		0,00 €	
	Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
70311	Concession dans les cimetières (net)	210,00 €	1 790,00 €	420,00 €	
7035	Location de droit de chasse et pêche				
70323	Occupation domaine public		408,08 €		
70388	Autres redevances et services	1 106,78 €	1 106,78 €	1 106,78 €	redevances concess gaz
7062	Redevances et droits des services culturels		225,00 €		adhesion mediatheque
7067	Redevances et droits service peri-scolaires	28 947,05 €	52 593,20 €	55 000,00 €	cantines et garderies
70688	Autres prestations de service				photocopies
70876	Remboursement de frais par les communes membres c		4 370,14 €		rembst CCPC ALSH
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables OGE	10 485,60 €	17 802,96 €	17 802,96 €	OGE + cab. Médical mise à dispo perso
	Produits des services du domaine et ventes diverses	40 749,43 €	78 296,16 €	74 329,74 €	
73111	Taxes foncières et d'habitation	346 185,00 €	353 046,00 €	306 443,00 €	
73212	Dotations de solidarité communautaire				
73223	Fds péréquat ressources communal et intercom	70 000,00 €	15 957,00 €	15 957,00 €	FPIC + Fds perequation taxe add
7351	TCFE	11 000,00 €	20 244,03 €	20 000,00 €	
7381	Taxe additionnelle droit de mutation et pub	0,00 €	46 840,22 €	46 840,22 €	
7388	Autres taxes diverses				
	Impôts et taxes	427 185,00 €	436 087,25 €	389 240,22 €	
7411	Dotations forfaitaire	172 980,00 €	172 980,00 €	173 057,00 €	
74121	Dotations de solidarité rurale	74 553,00 €	74 553,00 €	79 471,00 €	
74127	Dotations nationale de péréquation	59 371,00 €	59 371,00 €	58 525,00 €	
744	FCTVA	1 819,42 €	633,46 €	2 295,13 €	
74718	Participations etat - autres	6 434,00 €	1 911,63 €		Participation etat achat masques
7473	Participation du Département	1 078,00 €	1 078,00 €		subvt caisse national du livre projet médiathèque
74751	Participation GFP de rattachement				
748314	Dotations uniques compensations spécifiques				
74832	Attribution fond départemental de la taxe prof		2 956,88 €	2 956,88 €	
74833	Etat - Compensation au titre de la contribution éc				
74834	Etat - compensation exonérations taxes foncier	4 055,00 €	4 055,00 €	4 219,00 €	
74835	Etat compensation exonération taxe habitation	16 497,00 €	16 497,00 €	0,00 €	
7484	Dotations de recensement				
	Dotations	336 787,42 €	334 035,97 €	320 524,01 €	
752	Revenus des immeubles	22 470,00 €	23 086,00 €	22 200,00 €	loyer cabinet medical + meublés+salle déjà perçu
75814	Redevance sur l'énergie	1 382,30 €	3 371,82 €		Rembst EDF trop facturé
7588	produits divers de gestions		644,42 €		Rembst et avoir sur facture
	Autres produits de gestion courante	23 852,30 €	27 102,24 €	22 200,00 €	
7711	Dédits et pénalités perçus				
775	Produit de cessions d'immobilisation		242 897,95 €		
7788	Autres produits exceptionnels	0,00 €			rembst sur sinistre
	Produits exceptionnels	0,00 €	242 897,95 €	0,00 €	
	TOTAL RECETTES REELLES	834 402,28 €	1 125 706,30 €	812 179,52 €	
002	excédent fonctionnement reporté N-1	103 068,29 €	0,00 €	101 094,70 €	
	TOTAL RECETTES	937 470,57 €	1 125 706,30 €	913 274,22 €	

investissement Depenses

Article	Libellé	BP 2020	CA 2020	BP 2021
	Equipement opérations	285 677,61 €	44 276,93 €	378 883,84 €
1641	Emprunts	129 340,76 €	129 340,76 €	35 569,63 €
10226	Taxe d'aménagement	0,00 €		
204113	Subvention d'equipements- etat - projet	7 000,00 €		
20421	Subvt d'equipt personne droit privé			500,00 €
	TOTAL DE DEPENSES REELLES	422 018,37 €		414 953,47 €
001	solde execution n-1	86 900,77 €		
	Reste à réaliser	68 810,66 €		315 274,80 €
	TOTAL DEPENSES	577 729,80 €	173 617,69 €	730 228,27 €

fds transition ccpc

Subvention vélo électrique aux administrés

investissement Recettes

Article	Libellé	BP 2020	CA 2020	BP 2021
13	Subvention d'Equipement	103 645,38 €	3 900,00 €	205 644,63 €
24	Produit de cession	242 897,95 €		
10222	FCTVA	13 752,19 €	4 778,52 €	30 637,32 €
10226	Taxe d'aménagement	19 006,00 €	19 920,92 €	19 000,00 €
1068	Excdt fonct capitalisé	98 806,63 €	98 806,63 €	45 395,97 €
1641	Emprunt	0,00 €		139 466,54 €
1	Solde exécution n-1			109 328,45 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES	478 108,15 €	127 406,07 €	549 472,91 €
21	Virt section de fonctionnement	42 716,85 €		20 204,98 €
	Reste à réaliser	56 905,00 €		160 550,38 €
	Opération d'Ordre		242 897,95 €	
192	plus values sur cession imm		207 173,73 €	
2113	terrains aménagés		1 561,84 €	
2132	immeubles de rapport		34 162,38 €	
	TOTAL RECETTES	577 730,00 €	370 304,02 €	730 228,27 €

couvre le deficit execution n-1

OPERATIONS INVESTISSEMENT 2021

depenses	reste 2020	proposition 2021	recettes	reste 2020	proposition 2021
PROG 397 - MATERIELS DIVERS	938,58 €	23 827,42 €		10 658,21 €	346,78 €
2158 - Installation, matériel outillage technique (défibrillateur)	938,58 €	801,42 €	1328 - fonds de concours	10 658,21 €	346,78 €
2158 - Installation, matériel outillage technique (bancs)		3 000,00 €			
2188 - Autres immobilisation corporelles (frigo salle du manoir)		1 353,60 €			
2184 - Mobiliers (tables+chaises salle du manoir)		12 000,00 €			
2184 - Mobiliers (tables classe Mme BOURGHELLE)		2 500,00 €			
2184 - Mobiliers (Coffret reception livres médiathèque)		800,00 €			
2138 - Autres constructions (abri trottinettes/vélo aux écoles)		2 500,00 €			
2157 - Matériel et outillage de voirie		872,40 €			
(miroir rue du fief : 459 + voisins vigilants : 138 + panneau "sauf pompiers et agriculteurs : 275.40)					
PROG 385 - TRAVAUX ACCESSIBILITE	74 225,45 €	-64 225,45 €		36 559,55 €	-27 109,55 €
2135 - Installation générales agancements aménagement	56 930,21 €	-46 930,21 €	1321 - DETR	9 450,00 €	
2315 - Installation matériel outillage technique	17 295,24 €	-17 295,24 €	1328 - fonds de concours	27 109,55 €	-27 109,55 €
PROG 405 - TRAVAUX SECURISATION RUE PETIT PAVE	170 080,06 €	0,00 €		87 498,33 €	-62 333,33 €
2315 - Installation matériel outillage technique (Travaux voirie)	170 080,06 €		1323 - DEPARTEMENT	25 165,00 €	
			1328 - fonds de concours	62 333,33 €	-62 333,33 €
PROG 384 - CIMETIERE	8 245,06 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
2111 - Terrains nus (Achat terrain)	8 245,06 €				
PROG 400 - LONGERE CABINET MEDICAL	51 206,24 €	339 393,76 €		0,00 €	260 400,00 €
2313 -	51 206,24 €	339 393,76 €	DETR 40 %		130 200,00 €
			Région 30 %		97 650,00 €
			Fonds de concours		32 550,00 €
PROG 406 - ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE	2 798,46 €	22 835,80 €		3 041,95 €	12 110,05 €
2183 - Matériel informatique	2 798,46 €	22 835,80 €	1328 - fonds de concours	3 041,95 €	-3 041,95 €
PC médiathèque : 1340.57 + antivirus : 255 + classe numérique : 22068.29 + disque SSD PC portable : 124.80 + disque SSD PC Véronique : 237.60 + frais installation : 1608)			Subvention ecole numérique		15 152,00 €
PROG 408 - TRAVAUX AUX ECOLES	7 780,95 €	-859,20 €		2 593,65 €	-2 593,63 €
2313 - Construction (changement des gouttières)	7 780,95 €	-859,20 €	1328 - FONDS DE CONCOURS CCPC	2 593,65 €	-2 593,63 €
2135 - Installation générale, agancement, aménagement (alarmes incendie)		0,00 €			
PROG 409 - TRAVAUX MAIRIE	0,00 €	39 708,83 €		0,00 €	15 823,00 €
2135 - Installation générale, agancement (chaudière)		30 101,52 €	1323 - DEPARTEMENT		15 823,00 €
2135 - Installation générale, agancement (volets)		8 884,02 €			
2135 - Installation générale agancement (alarme)		723,29 €			
PROG 410 - TRAVAUX SECURISATION AUX ABORDS DES ECOLES	0,00 €	13 702,68 €		0,00 €	0,00 €
21578 - Autres matériels et outillages de voiries (barrières)		8 286,48 €			
21578 - Autres matériels et outillages de voiries (figurines)		5 416,20 €			

PROG 411 - ACHAT TERRAIN (DEMORY)	0,00 €	4 500,00 €		0,00 €	0,00 €
2111 - achat de terrain		4 500,00 €			
PROG 398 - RUE DE LA LOMBARDERIE			1328 - fonds de concours	6 890,00 €	22 310,00 €
PROG 399 - ACHAT PROGICIEL MAIRIE			1328 - fonds de concours	2 055,00 €	-2 055,00 €
PROG 402 - CHAUDIERE MEDIATHEQUE			1328 - fonds de concours	9 920,36 €	-9 920,36 €
PROG 407 - TRAVAUX EGLISE			1328 - fonds de concours	1 333,33 €	-1 333,33 €
TOTAL	315 274,80 €	378 883,84 €		160 550,38 €	205 644,63 €

VUE D ENSEMBLE		
	DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
BP 2021	913 274,22 €	812 179,52 €
RESTE A REALISER	0,00 €	0,00 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		101 094,70 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	913 274,22 €	913 274,22 €
	DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
BP 2021	414 953,47 €	459 892,33 €
RESTE A REALISER	315 274,80 €	160 550,38 €
SOLDE D EXECUTUION INVESTISSEMENT	0,00 €	109 785,56 €
TOTAL INVESTISSEMENT	730 228,27 €	730 228,27 €
TOTAL BUDGET	1 643 502,49 €	1 643 502,49 €